

# LE POIL à GRATTER

Janvier 2016

## EDITO

Fidèles aux engagements pris vis à vis des électeurs de GAJAC qui nous ont fait confiance, nous avons exercé tout au long de cette année notre droit de veille citoyenne en étant présents, en tant qu'auditeurs, aux conseils municipaux les plus significatifs et en prenant connaissance des documents administratifs afférents à la gestion municipale.

La loi ne permettant pas aux 45 % d'électeurs de GAJAC de pouvoir être représentés par des conseillers municipaux comme cela est permis dans les communes de 1000 habitants au moins, nous avons fait le choix, pas toujours facile, de suivre pour vous les actions communales engagées par le nouveau conseil municipal en vous communiquant les infos que nous avons jugées intéressantes à porter à votre connaissance.

Voici ci-après les dossiers et orientations prises par Monsieur le Maire et son conseil municipal tout au long de cette première année de mandature.

L'année 2015, année difficile tant d'un point de vue économique que social, restera marquée par les tragiques événements au niveau national.

Plus près de nous, une attention particulière aux familles de notre commune qui se sont trouvés, aussi, dans la peine ou la difficulté.

Nous souhaitons à tous les habitants de GAJAC une année 2016 plus souriante, plus fraternelle et plus solidaire pour nous permettre de mieux vivre ensemble, avec nos différences. Notre volonté est de retrouver soutien et aide collective sans distinction.

Jean-Claude ALLAIN

*et ses colistiers*

« ENSEMBLE, CONSTRUISONS L'AVENIR »

## L'EAU, C'EST LA VIE !

*Le désherbage par l'utilisation de pesticides (désherbants, fongicides, insecticides ..) est interdit et passible d'une sanction par la loi (arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2008) dans et à moins d'un mètre de la berge des fossés qui sont des collecteurs d'eau pluviale. Agissons pour la qualité de l'eau, pensons à la santé de nos enfants et de tous ....*

*Des alternatives au désherbage chimique existent : des plantes couvre-sols, le paillage naturel ou artificiel, le désherbage à l'eau chaude pour les petites surfaces....*

*2016, le bon réflexe ...*

## DECHETS MENAGERS

**Premier constat :** dès la 2<sup>ème</sup> année d'existence de la nouvelle organisation des ordures ménagères, les Gajacais ont pu constater l'augmentation de la part semi-variable passant de **25 € par habitant** pour un foyer au lieu de 21 €, soit + 20 %, lors du paiement, en octobre, de la première partie de la redevance incitative 2015 (part fixe et part semi-variable)

Pour le solde en février 2016, la part variable (levée des bacs) subit elle aussi une **augmentation par levée de + 33 % :**

- pour un bac de 120 l, 2 € au lieu de 1,50 €, pour un bac de 180 l, 3€ au lieu de 2,25 €, pour un bac de 240 l, 4€ au lieu de 3 €.

Ces augmentations ont été décidées à l'unanimité des maires présents lors d'un Conseil de la CDC du Bazadais en date du 14 Avril 2015. Malgré l'absence de M. le Maire de GAJAC au moment de ce point, une info, en son temps, en conseil municipal et aux habitants de GAJAC aurait été la bienvenue.

**A titre informatif :** pour les bacs collectifs du Cimetière et de la salle des fêtes le coût du 1<sup>er</sup> versement communal 2015 des ordures ménagères s'élève sur les deniers publics à **452€**. Y aurait-il comme pour les particuliers un versement complémentaire pour les levées ?

Pour mémoire, en 2014 le coût total s'est élevé à **547,94 €** et en 2013, avant la redevance incitative, à **585,20 €** pour un nombre de bacs collectifs plus important.

## Deuxième constat : TRANSFERT AU SICTOM de LANGON au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Lors du Conseil Communautaire de la CDC du Bazadais en octobre 2015, auquel M. le Maire participait, il a été voté par 30 voix pour, contre 19 voix pour le statu quo, le **transfert de la gestion des ordures ménagères au SICTOM de LANGON**.

La gestion de cette nouvelle organisation est déjà absorbée, après 2 ans, dans une structure plus vaste. Cette mutualisation est peut être favorable, tout dépend de la possibilité d'expression et la marge de manœuvre de nos élus pour se faire entendre.

Aucune info, aucun débat en conseil municipal. Quelle a été la position de M. le MAIRE ? Quels arguments pour son positionnement lors du vote en CDC ?

Mis à part que la redevance incitative devrait être maintenue, que le personnel et le matériel roulant resterait cantonné à Bazas, nous n'avons aucun élément nous permettant de savoir quelle incidence, ou pas, aura ce transfert pour les finances et le service rendu aux habitants de GAJAC pour 2016.

Dossier à suivre ....

